



CESER Bourgogne Franche-Comté
Séance plénière du 10 novembre 2020 en visio-conférence

**Rapport d'activité 2019 de la convention d'exploitation du réseau TER de
Bourgogne-Franche-Comté**
Déclaration de Guy ZIMA au nom de la CGT

Ce rapport d'activité 2019, même tardivement communiqué est une avancée pour l'information du CESER. Ces informations sont orientées sur les indicateurs choisis par l'Autorité Organisatrice des Mobilités (AOM) qui est la Région, et l'exploitant qui est la SNCF et pourraient être plus exhaustives, mais comme la commission nous saluons ce premier pas.

Les éléments présentés nous confortent dans notre avis initial et les réserves émises sur cette convention et nous invitent notamment à renouveler nos craintes sur la déshumanisation des services en gares comme dans les trains et ses effets sur les usagers. Cette productivité humaine comme moteur de cette convention a été remise en cause lors du maintien de certains guichets de gare et nous nous en félicitons ainsi que les territoires et usagers qui en bénéficient.

Nous rappelons que les questions du transport sont très liées au contexte et l'année en cours le démontre. Nous serons vigilants aux conditions de reprises post Covid au-delà du simple équilibre financier de la convention, notamment sur les questions du niveau de service, de la réhumanisation et du report modal.

Sous la réserve de ces remarques, la CGT votera l'avis de la commission.